



Un huissier peut il m imposer le type de paiement dans un trop pe

Par **ayo33**, le **08/03/2008** à **16:35**

Bonjour.

Quelqu'un peut il me renseigner avec le problème que je rencontre.

Un huissier peut il m imposer le type de paiement dans un trop perçu de pension alimentaire que je dois à mon ex?

Je souhaite verser 20 euros en liquide à cette personne, afin d'éviter de lui donner mes coordonnées bancaires.

Suis je dans mon droit?

Merci par avance.

Ayo

Par **garlu**, le **14/03/2008** à **12:45**

Bonjour, je ne sais répondre à votre question, mais déjà dans le doute, écrivez par lettre recommandée avec AR à cet huissier avec votre proposition de paiement de trop perçu.

Une proposition même insuffisante, vaut mieux que faire la sourde oreille et se retrouver complètement dans son tord. Eventuellement; suggerez de faire transiter la somme par

l'huissier, exigez en argumentant que les frais restent à la charge du demandeur de la somme.

Sinon, vous êtes vous renseignée auprès de la poste pour envoi de mandat postal, sans

faire figurer votre adresse perso, mais celle d'une ou d'un ami qui vous 'logerez' virtuellement.

Eventuellement, prendre un abonnement poste restante, et faire figurer la poste restante comme domicile du mandat.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre banque, pour réaliser un versement

mensuel automatique de compte à compte, et dans lequel ne figurerait à aucun moment votre adresse.

Faites, aussi la proposition à l'huissier de vous fournir le numéro de compte à créditer par virement bancaire. Les correspondances avec l'huissier sont toutes réalisées par lettre avec AR. Le numéro de l'AR figurant sur votre courrier.

Compte tenu du fait que vous acceptez de payer, il n'y a aucune raison que vous mettiez en plus en danger votre vie privée

Parmi toutes ces suggestions, vous devriez trouver votre bonheur.